

Zwölft Sitzung – Douzième séance

88.010

Freitag, 16. Dezember 1988, Vormittag
Vendredi 16 décembre 1988, matin**8.00 h****Vorsitz – Présidence: M. Reymond****Feuchtgebiete.**
Aenderung der Konvention
Zones humides.
Modification de la convention

Siehe Seite 291 hiervor – Voir page 291 ci-devant

Beschluss des Nationalrates vom 6. Dezember 1988
Décision du Conseil national du 6 décembre 1988**Schlussabstimmung – Vote final**Für Annahme des Beschlusentwurfes 37 Stimmen
(Einstimmigkeit)*An den Nationalrat – Au Conseil national***Nachruf – Eloge funèbre**

Le président: Le 13 décembre est décédé M. Otto Hess, ancien président du Conseil national, au bel âge de 92 ans. Il sera conduit demain à sa dernière demeure. Issu d'une famille paysanne thurgovienne, Otto Hess était né le 21 septembre 1897, à Häuslen-Roggwil. Pendant des générations, sa famille a exploité une cidrerie de moyenne importance dont il s'est occupé à son tour avec diligence.

Otto Hess a été élu au Grand Conseil thurgovien en 1935. Il a présidé cette autorité en 1946 avec distinction. Devenu conseiller national en 1942, il siégea pendant plus de six législatures au Parlement fédéral sur les bancs du Parti des paysans, artisans et bourgeois. C'est le 2 décembre 1963 qu'il fut appelé à la présidence du Conseil national en réunissant 182 suffrages sur son nom, soit le chiffre le plus important jamais atteint dans ce conseil qui comptait désormais 200 membres. Sa présidence coïncida avec l'Expo 64 de Lausanne. Cette manifestation lui fit une grande impression et il en brossa une ample fresque dans son discours de clôture le 30 novembre 1964.

Otto Hess a présidé vingt ans la Fédération agricole thurgovienne. Il a joué un rôle en vue dans les organisations de la paysannerie, qu'il s'agisse des laiteries ou des cidreries. Il appartint également au Comité central de l'Union suisse des paysans. Otto Hess fut aussi vice-président de la Banque cantonale thurgovienne.

Infatigable défenseur des intérêts paysans, Otto Hess s'est fait apprécier par la clarté de ses interventions et par sa rectitude personnelle. Il a marqué de son empreinte nombre de projets touchant l'agriculture.

Nous présentons à son fils, notre collègue Otto Hess, conseiller national, à sa famille, à la députation thurgovienne et au groupe de l'Union démocratique du centre nos condoléances émues.

Je prie l'assistance, aussi bien dans la salle qu'à la tribune, d'observer une minute de silence en mémoire du grand Suisse et du grand Thurgovien qui s'en est allé.

Der Rat erhebt sich zu Ehren des Verstorbenen von den Sitzen
L'assistance se lève pour honorer la mémoire du défunt

88.040

Truppenordnung. Aenderung
Organisation des troupes. Révision

Siehe Seite 440 hiervor – Voir page 440 ci-devant

Beschluss des Nationalrates vom 28. November 1988
Décision du Conseil national du 28 novembre 1988**Schlussabstimmung – Vote final**Für Annahme des Beschlusentwurfes 39 Stimmen
(Einstimmigkeit)*An den Nationalrat – Au Conseil national*

86.036

Milchwirtschaftsbeschluss 1987
Economie laitière. Arrêté 1987

Siehe Seite 778 hiervor – Voir page 778 ci-devant

Beschluss des Nationalrates vom 16. Dezember 1988
Décision du Conseil national du 16 décembre 1988**Schlussabstimmung – Vote final**Für Annahme des Beschlusentwurfes 39 Stimmen
(Einstimmigkeit)*An den Bundesrat – Au Conseil fédéral*

Feuchtgebiete. Änderung der Konvention

Zones humides. Modification de la convention

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	12
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	88.010
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.12.1988 - 08:00
Date	
Data	
Seite	942-942
Page	
Pagina	
Ref. No	20 017 130